

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 15

OBJET : N° L25-09/06-48/FI ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Christine JOUANNO, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Sylvie LAFAGE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Josiane ROCHE, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « Plein Centre », qui propose à la ville de participer au financement de ses actions notamment Noël, Foire de Pâques, Journée Médiévale, Fête des Associations. Il propose d'attribuer 3000€ à cette association, et rappelle que l'association n'a pas été attributaire d'une subvention ces dernières années.

M. le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « Les Grillatout » qui propose à la ville de participer au financement de ses actions notamment l'organisation du Marché du Gout le 22 novembre, et souligne que cette année l'association fête ses quarante ans. Il propose d'attribuer 1000€ à cette association, et rappelle que l'association s'est vue attribuer 700€ de subvention en 2024.

M. le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association « L'amicale du Personnel Municipal » qui propose à la ville de participer au financement de ses actions notamment l'organisation de la « color run » dans le cadre d'Octobre Rose. Il propose d'attribuer 1830€ à cette association, affectés au financement de la « color run », et rappelle que l'association n'a pas été attributaire d'une subvention ces dernières années.

M le Maire précise que le Conseil a attribué 52.247,76€ de subvention aux associations en 2025.

M Fernand ESCALIER signale qu'il ne prend pas part au vote,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250929-L25090648FI-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 29
septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, M Fernand ESCALIER ne prenant pas part au vote, attribue les subventions suivantes :

3000 € à l'association « Plein Centre ».

1000€ à l'association « Les Grillatout »

1830€ à l'association « Amicale du Personnel Municipal »

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 29 septembre 2025
Le Maire,
Jacques BREILLAT

